



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat

Route de Fribourg 42

1784 Courtepin

026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 53 du Conseil communal au Conseil général
du 10 décembre 2025

Budget ordinaire 2026

1. Introduction et objet du message

Le conseil communal vous soumet le budget ordinaire 2026 qu'il a élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises. Les prévisions sont les suivantes :

Total des charges	CHF 27'921'264.-
Total des revenus	CHF 26'196'285.-
Résultat (excédents de charges)	CHF - 1'725'979.-

Le budget 2026 est déficitaire de CHF 1'725'979.-, respectivement 6.59% des revenus totaux. Cette tendance déficitaire était connue. Toutefois, son ampleur est aggravée par une augmentation plus forte qu'attendue des charges relatives aux divers pots communs, lesquels augmentent de 9.92% par rapport à l'année précédente. Pour la première fois, les charges liées à ces pots communs dépassent le 50% du total de nos charges.

Les incertitudes actuelles autour du Programme d'Assainissement des Finances de l'Etat (PAFE) se reportent logiquement sur le degré de certitude quant à la réalisation effective de toutes les dépenses et recettes liées à ce programme. Cependant, conformément à la recommandation du Conseil d'Etat du 28 octobre 2025, le budget 2026 de la Commune de Courtepin tient compte pour l'ensemble de l'année 2026, des mesures prévues dans le cadre du PAFE.

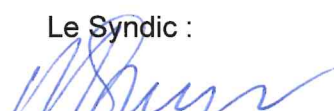
2. Conclusion

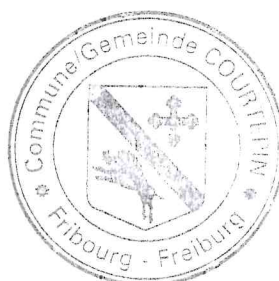
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget ordinaire 2026 de la Commune de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 10.11.2025

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat